

Le 2 octobre 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017 de la Municipalité Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes, tenue au 830, rue Principale à Notre-Dame-de-Lourdes, le deuxième jour d'octobre deux mille dix-sept à vingt heures.

Sont présents:

M. Jocelyn Bédard, maire
M. Donald Laliberté, conseiller siège no 1 (ABSENT)
M. Jean-François Carrier, conseiller siège no 2
M. Denis Blier, conseiller siège no 3
SIÈGE no. 4 - VACANT
M. Pascal Brulé, conseiller siège no 5
M. Yves Payette, conseiller siège no 6

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de la session régulière
 - 1.1 Mot de bienvenue
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
- 4.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017
- 5.0 Correspondance et suivi
- 6.0 Rapport des élus et de l'inspecteur municipal
- 7.0 Adoption du règlement numéro 309-2017 – véhicules hors routes
- 8.0 CCU - Dérogation mineure – M. Keven Bélanger
- 9.0 Comité de développement économique
- 10.0 Responsable clé - École Notre-Dame
- 11.0 Dépôt des états comparatifs
- 12.0 Comptes à payer
- 13.0 Varia
- 14.0 Questions de l'assemblée
- 15.0 Levée de la séance

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Jocelyn Bédard, Madame Danielle Bédard fait fonction de secrétaire.

R17-10-143
Ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

ADOPTÉE

R17-10-144
Intervertir les
points

Il est proposé par Monsieur Denis Blier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour.

ADOPTÉE

R17-10-145
Procès-verbal
du 5 septembre 2017

Monsieur le maire demande aux conseiller(ères) s'ils ont tous et toutes reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017.

Étant tous et toutes affirmatif(ves), il est proposé par Monsieur Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017 soit approuvé et signé.

ADOPTÉE

Le 2 octobre 2017

Lecture brève du courrier reçu au cours du mois et suivi des sessions s'il y a lieu.

Les membres du conseil, incluant le maire, font un résumé de leurs activités municipales au cours du mois.

RÈGLEMENT NO: 309-2017

Règlement numéro 309-2017 modifiant les règlements
numéros 195-99 et 247-2007
permettant la circulation des véhicules
hors route sur certains chemins municipaux

R17-10-146
Adoption du
règlement # 309-2017
véhicules hors route

ATTENDU QUE la municipalité juge opportun de modifier certains articles du règlement numéro 195-99 ainsi que le règlement 247-2007 modifiant le règlement numéro 195-99;
ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par Monsieur Denis Blier lors de la séance du conseil tenue le 10 juillet 2017;
ATTENDU QU'un projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil tenue le 5 septembre 2017;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Pascal Brulé et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil adopte le règlement numéro 309-2017 et statue par ledit règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante

ARTICLE 2

Le présent règlement apportera la correction à l'annexe A du règlement numéro 195-99 ainsi qu'à l'article 2 du règlement numéro 247-2007 soit :

Rue Nadeau :

À partir de la rue Principale sur une distance de 0.5 kilomètres vers le nord (de la rue Principale jusqu'à l'intersection de la rue Nadeau et Ouellet)

Le présent règlement entrera en vigueur 90 jours après son adoption, à moins d'avoir fait l'objet d'un avis de désaveu du ministre, publié à la Gazette officielle du Québec.

ADOPTÉ

Maire

Directrice-générale/Secrétaire-trésorière

R17-10-147
Dérogation mineure -
M. Kevin Bélanger

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif en urbanisme (CCU) recommande d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2017-09-07;

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure de M. Keven Bélanger, 751, Rang St-François Ouest, Notre-Dame-de-Lourdes.

Copie signée de la dérogation est déposée aux archives de la municipalité.

ADOPTÉE

R17-10-148
Comité de
développement
économique

Il est proposé par Monsieur Pascal Brulé et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le dépôt d'une somme de mille cinq cent dollars (1 500.00 \$) dans le compte du Comité de développement économique de Notre-Dame-de-Lourdes.

ADOPTÉE

Le 2 octobre 2017

R17-10-149
Responsable clé -
École Notre-Dame

Il est proposé par Monsieur Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers que Madame Camélia Laliberté soit désignée à titre de responsable d'une clé de l'école Notre-Dame pour l'activité du badminton au gymnase pour la saison se terminant au printemps 2018.

ADOPTÉE

Dépôt des états comparatifs :

Madame la directrice générale fait le dépôt des états comparatifs.

R17-10-150
Comptes à payer

Il est proposé par Monsieur Denis Blier et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les comptes à payer pour un montant total de quatre-vingt-douze mille cent soixante-quatorze dollars et quatre-vingt-sept sous (92 174.87 \$), et d'autoriser la secrétaire-trésorière d'en effectuer le paiement.

ADOPTÉE

Varia :

Questions de l'assemblée :

La période des questions s'ouvre à 20h10 et se termine à 20h15.

R17-10-151
Levée de la
séance

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20h15.

ADOPTÉE

MAIRE

Directrice générale / secrétaire trésorière

Je, Jocelyn Bédard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Initiales